

**Conseil communal de Lomme  
Séance du mardi 9 juillet 2024**

**Procès-verbal**

—

**SOMMAIRE**

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	2
2024/91	Élection d'une nouvelle Adjointe.....	3
2024/92	Commissions communales – Composition – Modification .....	4
2024/93	Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques – Désignation des représentants de la Commune – Modification .....	5

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le mardi 9 juillet 2024  
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.*

*La séance est ouverte à 18 heures.*

**M. LE MAIRE.**- Bonjour. Nous commençons ce Conseil communal un peu atypique, pour ne pas dire extraordinaire. Vous le savez, notre amie et collègue Muriel SERGHERAERT a proposé sa démission, elle a été acceptée par Monsieur le Préfet. Nous en parlerons dans quelques minutes.

**- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. LE MAIRE.**- Je donne d'abord la parole à Jean-Robert MESSING pour qu'il procède à l'appel des membres du Conseil communal.

*(Monsieur Jean-Robert MESSING procède à l'appel nominal des élus.)*

Sont présents : Olivier CAREMELLE, Delphine BLAS, Michel VANHEE, André BUTSTRAEN, Bouchta DOUICHI, Cécile MESANS, Alain GRILLET, Mauricette GOURDIN, Monique LEROY, Marie-Pierre SEGOND, Serge THERY, Jean-Robert MESSING, Martine PONCHANT, Philippe LEMIERE, Nouria BELAYACHI, Mylène GLORIAN, Isabelle CAMBIER, Cédric BERLEMONT, Stéphanie MORELLI, Romain FYVEY, Claire ZYTKA-TARANTO, Vincent DHELIN, Joffrey LEROY, Philippe DUEZ, Catherine DE RUYTER et Nicolas GROSSE.

Sont absents ayant donné pouvoir : Jean-Christophe LIPOVAC (pouvoir Delphine BLAS), Karima HARIZI (pouvoir Bouchta DOUICHI), Claudie LEFEBVRE (pouvoir Cécile MESANS), Valéria GRASSELLI (pouvoir Michel VANHEE), Roger VICOT (pouvoir Olivier CAREMELLE), Lucas LEROY (pouvoir André BUTSTRAEN) et Saïd BECHROURI (pouvoir Claire ZYTKA-TARANTO).

Sont absents sans pouvoir : Anne LEDUC et Maxime MOULIN.

Le quorum est atteint.

**M. LE MAIRE.**- Mécaniquement et même politiquement, vous le savez, en cas de démission, l' élu en question est remplacé par une personne qui est sur la liste.

Il s'avère que j'ai en face de moi Mylène GLORIAN, qui est bien connue des Lommoises et des Lommois, puisqu'elle a assidûment fréquenté ce Conseil pendant, je crois, deux mandats déjà. Nous accueillons donc Mylène GLORIAN en notre sein pour remplacer Muriel SERGHERAERT et je vous propose de l'accueillir avec quelques applaudissements.  
*(Applaudissements)*

Merci pour elle et merci, Mylène, d'avoir accepté de monter au Conseil, pour, j'espère, le finir d'ici mars 2026.

Le Conseil communal se réunit ce soir pour trois petites délibérations, dont une importante, puisque nous allons élire en notre sein une nouvelle Adjointe qui occupera la 10<sup>e</sup> place.

**2024/91 ÉLECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur GRILLET, avez-vous reçu une candidature pour le groupe majoritaire ?

**M. GRILLET.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au nom du groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens, nous présentons la candidature de Madame Monique LEROY.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Les autres groupes ont-ils l'envie de proposer un nom ou une candidature ? (*Monsieur DUEZ, Monsieur DHELIN et Monsieur VANHEE répondent par la négative.*)

Je vous propose de commencer l'élection de la nouvelle Adjointe.

Jean-Robert MESSING, vous êtes nommé secrétaire de séance.

Assesseurs : Romain FYVEY et Joffrey LEROY.

Monsieur le secrétaire appellera les noms des conseillers pour le vote. Pour rappel, ceux qui ont un pouvoir voteront deux fois.

Écrivez le nom du candidat ou de la candidate sur le bulletin – ou pas.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

**M. LE MAIRE.**- Nous allons demander à Joffrey LEROY et Romain FYVEY de procéder au dépouillement, s'il vous plaît.

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement des bulletins :*

- *Nombre de bulletins recueillis dans l'urne : 33*
- *Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 7*
- *Nombre de suffrages exprimés : 26*
- *Majorité absolue : 14*

*Madame Monique LEROY a obtenu 26 voix.*

*Madame Monique LEROY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 10<sup>e</sup> Adjointe au Maire.)*

**M. LE MAIRE.**- Merci pour ce vote. J'adresse tout de suite mes félicitations au nom du Conseil à Monique LEROY, qui sera donc notre 10<sup>e</sup> Adjointe. (*Applaudissements.*)

Chère Monique, peux-tu venir me rejoindre ci-devant ?

Chère Monique, puisque le Conseil en a décidé sur notre proposition, nous te remettons cette écharpe d'Adjointe au Maire dont je te ceins tout de suite.

*(Monsieur le Maire remet son écharpe, ainsi qu'un bouquet, à Madame Monique LEROY – Applaudissements. Madame Monique LEROY prend place à la table des Adjointes.)*

Quelques mots quand même, avant d'aller un peu plus loin dans le Conseil, notamment sur les deux délibérations complémentaires, sur les délégations : Monique, vous le savez, avait et a toujours d'ailleurs les fêtes et cérémonies et le soutien au monde associatif ; son appellation sera : « Fêtes et Cérémonies, soutien au monde associatif ».

Quelques mots de remerciement quand même. Depuis longtemps, Monique œuvre au sein du Conseil, mais elle œuvre aussi sur la ville depuis très longtemps, au regard de son parcours associatif, que tout le monde connaît, elle est partout ; je le redis sous le regard de ses proches, de sa fille que je salue et de sa petite-fille, et de tous ceux qui l'aiment ici, à Lomme, et ils sont très nombreux. C'est un parcours, et je pense que c'était le moment idéal pour elle pour prendre cette responsabilité sur ces délégations, pour ce qu'elle fait, pour ce qu'elle est. J'essaye de la deviner du regard, mais elle ne me regarde pas – c'est toujours embêtant, parce que je ne te vois pas, mais je sais que ces mots te touchent, comme nous avons été très heureux de pouvoir proposer ton nom et cette responsabilité importante ici, à Lomme, dans ta ville. Je sais que cela fera plaisir non seulement à la famille, mais aussi aux nombreuses structures associatives ou sportives, mon cher André ou ma chère Delphine, avec qui vous travaillez déjà d'arrache-pied depuis le début du mandat sur vos délégations respectives.

C'est vraiment avec beaucoup, presque d'amour, que nous avons fait cette cérémonie pour te dire ces mots et, en même temps, te souhaiter bon courage sur tes délégations que tu prends toujours à cœur.

Pour les autres délégations de Muriel SERGHERAERT, je me suis permis, si vous le permettez, de les affecter :

- d'abord à Mylène GLORIAN, et je te renouvelle tout mon plaisir de te voir revenir au sein du Conseil, au titre de la coopération décentralisée ;
- ensuite, Bouchta DOUICHI a accepté de prendre une délégation complémentaire à la sienne au titre de la solidarité, qui va compléter celle qu'il a aujourd'hui sur la jeunesse ;
- Alain GRILLET prendra l'égalité hommes-femmes ;
- enfin, Philippe LEMIERE a accepté de prendre la santé.

C'étaient toutes les délégations de Muriel SERGHERAERT. Je remercie chacun d'entre vous et je vous souhaite bon courage sur ces délégations complémentaires, cela vous donnera un peu plus de travail.

## **2024/92 COMMISSIONS COMMUNALES – COMPOSITION – MODIFICATION**

**M. LE MAIRE.**- La suite du processus est relativement simple : pour les Commissions communales, la démission de Muriel SERGHERAERT oblige à revoir un peu les Commissions. Nous avons pris l'option de ne pas trop modifier et de simplement changer le nom, de faire appel à Mylène GLORIAN pour « peupler » – si vous me permettez l'expression – les Commissions dans lesquelles Muriel siégeait auparavant.

Une précision : Monique LEROY siégera toujours dans la Commission d'André BUTSTRAEN, mais vous vous répartirez les délibérations en fonction de vos compétences entre Delphine BLAS, André BUTSTRAEN et, évidemment, Monique LEROY.

Sur cette base, si vous avez pu prendre connaissance de la délibération, je vous propose de passer au vote pour amender les Commissions et pouvoir fonctionner pour le Conseil d'octobre.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir) et Monsieur J. LEROY.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.)*

*(La délibération 2024/92 est adoptée à l'unanimité. Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE s'abstiennent.)*

Merci.

### **2024/93    CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE – MODIFICATION**

**M. LE MAIRE.**- Enfin, la dernière délibération porte sur la désignation des représentants de la Commune aux Conseils des écoles maternelles et élémentaires.

C'est le « même tarif », si vous me permettez, là encore : puisque Muriel SERGHERAERT a démissionné du Conseil, je vous propose de nommer Mylène GLORIAN dans les Conseils dans lesquels elle était notre représentante, notamment à l'école Paul Langevin.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir) et Monsieur J. LEROY.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.)*

*(La délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE s'abstiennent.)*

Je clos ce Conseil, en vous renouvelant mes plus sincères vœux de vacances pour ceux et celles qui vont en prendre, mais je crois que c'est dans quelque temps pour beaucoup d'entre nous. Très bonne soirée et à bientôt.

*(La séance est levée à 18 heures 25.)*

PUBLIE LE : 11 OCT. 2024  
Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme  
Conseiller Départemental du Nord

